

Les bases de la comptabilité publique

DURÉE

Présentiel : 1 jour (7h00)

PRIX 2025

Sur devis

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense – Courbevoise

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

CS 60055

92400 Courbevoise

Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66

Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60

Internet: <https://www.rydge.fr/>

Organisme de formation déclaré sous le numéro II 92 28131 92 auprès du préfet de la région Hauts de Seine
Numéro de SIREN de l'organisme de formation : 903 309 490

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus locaux et parlementaires
- Agents des collectivités territoriales et administrations publiques
- Cadres et responsables financiers du secteur public
- Toute personne intéressée par la gestion budgétaire et financière des institutions publiques

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Aucune connaissance préalable requise en finances publiques
- Intérêt pour les enjeux économiques et budgétaires du secteur public

OBJECTIFS

- À l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Comprendre les principes fondamentaux des finances publiques
- Identifier les principales sources de financement des administrations publiques
- Distinguer les budgets et les comptes des différents niveaux de collectivités
- Intégrer les bases du processus budgétaire et des règles de gestion publique
- Anticiper les mécanismes de contrôle et d'évaluation des finances publiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Approche progressive et pédagogique : vulgarisation des concepts financiers
- Illustrations concrètes : études de cas réels tirés du secteur public
- Exercices pratiques et mises en situation : simulation d'un budget public
- Échanges et débats : discussion autour des enjeux actuels des finances publiques
- Supports pédagogiques accessibles : schémas explicatifs, fiches synthétiques et documents clés

PROGRAMME

INTRODUCTION AUX FINANCES PUBLIQUES

- Définition et rôle des finances publiques
- Différence entre finances publiques et finances privées
- Les principaux acteurs (État, collectivités, établissements publics)
- Les grands principes budgétaires : annualité, universalité, spécialité et sincérité

STRUCTURE ET ORGANISATION BUDGÉTAIRE

- Le cadre juridique des finances publiques (Constitution, LOLF, Code des collectivités)
- Les différentes catégories de budgets : budget de l'État, budget des collectivités, budget des établissements publics
- Les recettes publiques : impôts, taxes, dotations, subventions et autres ressources
- Les dépenses publiques : fonctionnement, investissement, redistribution

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

- Élaboration et adoption du budget
- Exécution budgétaire et gestion comptable
- Rôle des ordonnateurs et comptables publics
- Contrôle et suivi budgétaire

LES GRANDES SOURCES DE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC

- Impôts et fiscalité : TVA, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés
- Endettement public et gestion de la dette
- Fonds européens et financements externes

LES CONTRÔLES ET LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE

- Le rôle de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes
- Contrôle interne et audit public
- La lutte contre les déficits et la gestion du déficit public

Les enjeux immobiliers, une composante de la stratégie associative

DURÉE

Présentiel : 1 jour (7h00)

PRIX 2025

Sur devis

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense - Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

CS 60055

92400 Courbevoie

Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66

Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60

Internet: <https://www.rydge.fr/>

Organisme de formation déclaré sous le numéro 11 92 28131 92 auprès du préfet de la région Hauts de Seine
Numéro de SIREN de l'organisme de formation : 903 309 490

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://www.formation.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.